

Département de la Drôme Arrondissement de NYONS Commune de ROYNAC		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROYNAC			
<u>Date de convocation :</u> 15 janvier 2025		L'an deux mille vingt-cinq le vingt-quatre janvier à dix-huit heures , le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Valérie ARNAVON, Maire.			
<u>Convocation affichée le :</u> 15 janvier 2025					
		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
<u>Nombre de conseillers :</u>		ARNAVON Valérie	OUI		
En exercice : 10		LEBORNE Bernard	OUI		
Quorum : 6		CROZIER Claudine	OUI		
Présents : 9		COUTELIER Richard	OUI		
Représentés : 1		EHRHARD Philippe	OUI		
Votants : 10		GALLAS Michel	OUI		
<u>Secrétaire de séance :</u> PA. LLABRES		GAYET Emmanuel	OUI		
		LLABRES Pierre-Alexandre	OUI		
		MORETTO Alfred	OUI		
		VERNET Emilie		OUI	C. CROZIER

2025	-01	-03	Loyer du Multi-services 2025
------	-----	-----	-------------------------------------

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que dans le loyer annuel initial du Multi-services est de six mille euros hors taxe (6 000 €) soit un loyer mensuel de cinq cents euros hors taxe (500 €).

Il est précisé dans le bail qu'une réduction du loyer peut être consentie à hauteur de 50 % maximum et que ce taux est fixé chaque année au 1er mars.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le taux pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **Décide** de ne pas appliquer de réduction du loyer et fixe le loyer mensuel à cinq cent euros hors taxe (500 €) pour la période du 1^{er} mars 2025 au 28 février 2026.
- **Donne pouvoir** à Madame le Maire pour exécuter cette décision et signer les documents afférents.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme.*

Le Maire,
Valérie ARNAVON

